GEPSo - Protection de l'enfance

TRAVAUX PUBLIÉE LE 22/05/2024

Saisine liée : LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST EN DANGER : LES PRÉCONISATIONS DU CESE

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux

> *Aujourd'hui,en effet, la protection de l'enfance peut être décrite comme à bout de souffle.*

Julie Ducolomb-Pechalrieux, Vice-présidente du **GEPSo** (Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux)

Auditionnée par la commission Affaires sociales et santé du CESE dans le cadre de la saisine parlementaire : "La protection de l'enfance".

Quels sont les enjeux de la protection de l'enfance ?

Attractivité, formation, information des métiers :

Pour le GEPSo, il est important de développer l'attractivité d'abord, pour pouvoir recruter au travers différents temps de formation, au travers également d'un site dédié "Job de liens" qui a vocation à faire connaître ce que sont les métiers du secteur social.

" *La question de la formation des travailleurs sociaux en amont se pose : comment pouvoir diversifier les parcours, permettre des passerelles, des liens, comment former des jeunes professionnels aguerris sur ce secteur là et sur ce sujet là. C'est ce qu'on va conduire dans le cadre des travaux initiés avec l'UNAFORIS, notamment. On espère qu'il y aura des pistes de solutions dès 2025* ", précise Julie Ducolomb-Pechalrieu.

Elle rappelle les points importants : comment donner à connaître ce secteur, ce qu'il est, comment remettre du sens dans ce qu'est le travail social ? Pourquoi accompagner ces enfants ? Pourquoi venir exercer en protection de l'enfance, s'engager auprès de tous ces enfants confiés auxquels il faut répondre de manière spécifique et adaptée ?

Puis elle précise [Les enfants] " *Ce sont les citoyens de demain et ils ont besoin de notre soutien et de notre accompagnement.*"

Quelles solutions en matière de formation et de conditions d'exercice des métiers ?

" *Face à cette pénurie, je crois à un choc de financement via des rémunérations revues. C'est ce qui est proposé pour le secteur associatif. Mais nous, pour le secteur public, c'est ce qu'on préconise également avec une revalorisation, mais déjà l'application du SEGUR pour tous, pour tous les agents, qu'ils soient techniques ou administratifs.*

Ensuite, il est peut être nécessaire de s'interroger sur les actions en matière de QVCT (qualité de vie et de conditions de travail). GEPSo est engagé par diverses journées pour répondre à ces questions là auprès de nos adhérents et aussi travailler de concert avec l'ANFH et l'ANACT sur ces sujets.

Le GEPSo demeure convaincu que le texte tel qu'il avait été initié par la loi Taquet de 2022 doit être mis en œuvre au travers d'un décret qui viendrait définir des taux et des normes d'encadrement pour les établissements de protection de l'enfance.

En effet, les crèches, les lieux d'accueil, les centres de loisirs bénéficient de ratios d'encadrements. Pour autant, dans des lieux spécifiques comme les établissements que nous représentons, il n'y a pas de taux, il n'y a pas de normes. Cela vient questionner la réponse à adapter aux besoins fondamentaux des enfants, le temps dédié à cet accompagnement spécifique.

L'enfant étant un tout. L'enfant va à l'école, a une prise en charge (qui peut être médicale, particulière) ; l'enfant a un temps en établissement médico social, un temps de visite.

Comment gérer ce temps là de manière individualisée tout en ayant un collectif à gérer ? Dès lors que le nombre de professionnels en face de ces enfants n'est pas en nombre suffisant pour répondre à la fois de manière quantitative mais surtout, bien sûr qualitative pour les enfants confiés et dont on a la pleine responsabilité."

Comment promouvoir un accompagnement qui permette la prise en compte des besoins spécifiques des enfants ?

Le GEPSo pense qu'il est important de pouvoir agir en lien avec l'ensemble des acteurs. Il a proposé un bureau interassociatif qui regroupe le CNAMO, l'ANPF (Association nationale des placements familiaux), le GEPSo et l'ANMECS (Association nationale des maisons d'enfants à caractère social) pour pouvoir travailler sur ces propositions de manière cohérente et concertée.

" *L'enfant est un tout, il faut pouvoir travailler de concert, et aussi, de manière plus spécifique, nous nous sommes engagés il y a près de cinq ans maintenant dans le programme Pegase, qui est dédié aux enfants de 0 à 6 ans confiés avec un suivi santé particulier, un suivi dédié et une prise en charge.*
Une notion de diagnostic précoce pour pouvoir prévenir les séquelles liées aux traumatismes subis et notamment les phénomènes de maltraitance subis par les enfants confiés.

Nous pensons que ce genre d'accompagnement particulier et spécifique permettra de mieux répondre aux besoins de ces enfants et de leur permettre de grandir dans de meilleures conditions.

Autant que faire se peut, lors de leur présence au sein des établissements de protection de l'enfance."

© - copyright CESE - Octobre 2026